



Les lycéens s'intéressent à la vérité judiciaire

Comme chaque année, les élèves du lycée professionnel Emile-Baudot (terminales bac pro métiers de la sécurité et métiers du commerce et de la vente, première et seconde années de BTS management opérationnel de la sécurité) sont invités à participer au dispositif Cinéjustice organisé par le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD).

C'est dans ce cadre que, vendredi 31 mars, les élèves se sont rendus au Cinéquai de Saint-Dizier pour aborder la thématique de la vérité dans la justice. Pour cela ils

ont visionné le film "Une intime conviction" d'Antoine Raimbault, avec Marina Foïs et Olivier Gourmet. Ce film s'inspire de l'affaire de la disparition de Suzanne Viguière et des procès, en première instance et en appel, de son mari, Jacques Viguière, accusé d'homicide.

Une fois la projection terminée, les élèves ont échangé avec quatre intervenantes professionnelles de la justice, dont une gendarme adjudant-chef, une juge, une avocate du barreau et une psychologue. Ils ont abordé le (long) délai judiciaire entre

le moment du crime et le procès en Assises (en Haute-Marne, seuls neuf dossiers sont jugés par an car la cour d'assises se réunit en sessions) et des conséquences psychologiques qui en découlent sur les suspects et les victimes. Les élèves se sont également interrogés sur la fréquence des accusations d'homicide sans corps dans les procès, sur la fréquence et les conditions de demande d'un recours devant la cour de cassation après deux acquittements, en première instance et en appel, ainsi que sur les peines encourues en cas de

parjure ou de dénonciation calomnieuse.

Le film et le débat qui a suivi ont permis aux élèves de distinguer la vérité judiciaire (pas de condamnation sans preuve) de la vérité de l'individu. A la fin du débat, les élèves ont appris qu'il existait depuis peu des Cours criminelles départementales, sans jury populaire, et qui permettent de juger plus rapidement les dossiers criminels les moins graves et les plus simples et d'ainsi alléger les cours d'assises.